vendu, ce qui n'a été soutenu par personne, pas même par le demandeur

On objecte que M. Accou a fait des menaces, mais ces menaces ne doivent pas être considérées comme sérieuses, les coureurs s'en faisant tous les jours de pareilles sans avoir l'intention de les mettre à exécution. Delbvenne lui-même, — le défendeur se fait fort d'en rapporter la preuve, — a déclaré dans l'estaminet du « Point Central » qu'il ferait tomber M. Accou.

La contre-enquête a prouvé que le demandeur est allé dans la direction en course des tricycles et qu'il avait appliqué au sien un guidon mal assujetti, qui lui fit faire plusieurs écarts sur la piste. Pour conclure, Me Honoré demande au Tribunal de rejeter la réclamation de M. Delbvenne.

Les plaidoiries terminées, l'affaire a été mise en délibéré.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Aisne. — On annonce la candidature, dans la 1re circonscription de Saint-Quentin, de M. Vilneau, l'un des secrétaires du Comité de la Patrie française, qui se présentera contre M. Hugues, ministériel sortant et M. Turot, rédacteur à la *Petite République*, socialiste-révolutionnaire.

Quatrième circonscription de Béthune. — On annonce que M. Cadot, vice-président du Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, est candidat socialiste dans la quatrième circonscription de Béthune (Béthune-Houdain).

98646

NORD

L'AFFAIRE DES TROUBLES DE DENAIN. — Dans son audience de mercredi matin, le tribunal correctionnel a rendu son jugement dans l'affaire des troubles de Denain. M. Masse de la Fontaine, prévenu de violences et de port d'arme prohibée, a été acquitté. M. Julien Piette, prévenu de coups, violences et voies de fait, a été condamné à six jours de prison avec sursis.

L'AFFAIRE MYSTÉRIEUSE DE LAMBERSART. — Cette affaire reste toujours mystérieuse. Jeudi matin, le Parquet de Lille a reçu le rapport de la gendarmerie, mais aucune décision n'a encore été prise.

On sait que Mme Hertaux avait acheté, dimanche, deux paquets de quinine, et que c'est après l'absorption de l'un de ces cachets — ou plutôt d'un autre médicament ou breuvage quelconque — que cette femme tomba mourante et bientôt rendit le dernier soupir.

La gendarmerie de Lille avait saisi le deuxième paquet de quinine, qui a été analysé jeudi ; il ne contenait que de la quinine. La responsabilité du pharmacien qui a délivré les cachets est absolument hors de cause, comme il était aisé de le supposer.

MORT DU JUGE DE PAIX D'HAZEBROUCK, A L'AUDIENCE. — Mercredi matin, un cas de mort subite a causé, à Hazebrouck, la plus profonde émotion. M. Taverne de Teisnil, juge de paix du canton Nord, est mort en pleine audience, dans la salle de la justice de paix, rue Dupontier. Il était environ 9 heures 45 ; M. Taverne venait de prononcer une petite condamnation pour défaut d'échenillage, lorsque, tout à coup, il s'affaissa sur lui-même et parut comme s'endormir sur son fauteuil de magistrat. M. Taverne venait de succomber à une apoplexie foudroyante ; il était âgé de 84 ans.

LA PERTE DE LA « LOUISE ET GABRIELLE ». — La « République » publie sur le drame de la « Louise-et-Gabrielle » la note suivante, qui motive quels sont les procédés traditionnels des marins du pays :

« On possède aujourd'hui des détails plus précis sur la catastrophe de la goélette dunkerquoise « Louise-et-Gabrielle », que nous avons annoncée.

« Il n'est malheureusement point vrai que l'équipage ait été sauvé. Quinze heures ont été employées avec le bateau de pêche et trois seulement, qui avaient pris place dans le canot du bord, ont pu échapper au sinistre.

» Quant au steamer anglais qui, par sa malpraxesse, a causé ce terrible malheur, il est parfaitement connu : c'est le « City-of-Rochester ». C'est en voulant doubler la goélette qu'il l'a prise par l'arrière et l'a coupée en deux.

» Les malheureux marins poussèrent des cris effrayants et firent aussitôt des signaux de détresse. Mais, délibérant de sauver les victimes qu'il avait faites, le « City-of-Rochester » continua imperturbablement sa route.

» De tels actes d'inhumanité ne sauraient être trop hautement dénoncés à l'indignation publique. Mais, hors la réprobation morale qui les attend, n'est-il point, contre de tels criminels, de sanction plus efficace ? »

UNE TENTATIVE DE MEURTRE A MONTIGNY-CLARY. — Jeudi matin, vers une heure, le garde-champêtre de Montigny-Clary, Pierre Warnet, en faisant une ronde, surprit tout à coup deux voleurs à l'œuvre. L'un des malfaiteurs se sauva, mais le second, que le garde voulut arrêter, lui opposa une vive résistance et finalement le frappa d'un terrible coup de hache à la tête. Aux cris poussés par Pierre Warnet, le meurtrier s'enfuit, mais il ne tardera pas à être arrêté, grâce à son signalement que connaît la gendarmerie.

Pierre Warnet porte à la boîte crânienne une large blessure qui ne met heureusement pas ses jours en danger.

LA MEILLEURE huile de foie de morue, 1 fr. 80 le litre. Tout le monde peut la boire. Pharmacie Couvreur, rue Neuve, Roubaix. 1947

FABRIQUE DE MOBILIERS
Paul FACQ-HILST
10, rue Royale, LILLE
Ateliers : Rue Doudin, 6, 8, 10, 12
PROCHAINEMENT OUVERTURE

PAS-DE-CALAIS

LE PASSAGE DE LA REINE D'ANGLETERRE. A CALAIS. — La reine Alexandra d'Angleterre est arrivée à Calais, mercredi à midi 50, par le paquebot « Empress », spécialement prêté à son intention. La Reine était accompagnée d'une suite de plusieurs personnes.

Sur le quai, en face de l'appontement n° 3, celui situé vis-à-vis le pavillon central de la gare maritime, se tenaient M. Payton, consul d'Angleterre, en grande tenue ; puis M. Guillemin, inspecteur principal de la Compagnie du Nord ; Legrand, inspecteur de la Compagnie à Calais ; Favre, chef principal des gares de Calais ; Mareschausse, commissaire spécial de la police des chemins de fer à la gare du Nord. Le service d'ordre était assuré par les soins de M. Ravin, commissaire spécial à Calais.

Aussitôt que l'« Empress » accosta, M. Payton monte à bord du paquebot et va saluer la Reine.

Celle-ci débarque aussitôt et, saluée par la foule qui se découvre, elle se rend dans le salon du palace de Gallés, où elle lunche.

Après une heure de repos, la Reine a pris place dans la berline royale faisant partie d'un train spécial parti pour Copenhague, via Fives-Lille et Bruxelles.

Il était 1 h. 45 lorsque fut donné le signal du départ.

Société Générale d'Epargne (Voir aux annonces).

VITRAUX CÉRAMIQUES
GRAVURE SUR VERRE ET GLACES
E. ANNOOT, rue de Tourcoing, 144, Roubaix. 94225

Il n'y a pas de FORTIFIANT plus agréable, ni plus efficace que le
VIN COUVREUR
En le recommandant aux MALADES, j'ai conscience d'offrir à beaucoup d'entre eux une planche de salut. Il convient aux anémiques, aux personnes âgées, fatiguées, à tous les malades. Ses effets pour combattre les maladies du surmenage sont reconnus de tous ceux qui l'ont employé.
6 fr. le litre. 5 fr. 50 par *six litres*.
Seul dépôt : PHARMACIE COUVREUR, 32, rue Neuve. 1149

Pour cause de dissolution de Société
LIQUIDATION
Bronzes, Garnitures de Cheminée, Objets d'Art, Appareils d'Eclairage, Chenets, etc.
FACQ-DURDAN ET FILS
Rue Esquermoise, 55, LILLE 1903

LA PUBLICITÉ

Par affiches ou circulaires n'est pas mauvaise ; mais elle dure...

Ce que durent les roses,
L'espace d'un matin...

L'avis fréquemment rappelé dans des journaux ayant une nombreuse clientèle, est le seul moyen efficace de graver une adresse, un renseignement utile dans l'esprit du public.

BELGIQUE

LETTRE DE BRUXELLES

Bruxelles, 27 mars 1902.

Voici la Chambre en vacances jusqu'au 8 avril.

Les vacances ont commencé et finiront aux dates que le *Journal de Roubaix* avait prévues.

Le *Journal de Roubaix* avait, le premier aussi, annoncé que, aussitôt la question des vacances de la Chambre réglée, le Roi quitterait le pays pour y revenir vers la date de la reprise des travaux parlementaires. Il en a été comme nous l'avions annoncé. En effet, la Chambre a fixé jeudi dernier la date de ses vacances, et, dès samedi, jour où elles commençaient, S. M. s'en est allée.

Nous eussions même pu compléter notre information en disant que c'est pour répondre au désir exprimé par le Roi que la Chambre, sans s'en douter, a fait commencer ses vacances samedi dernier. Jamais il n'en a été ainsi. Toujours jusqu'ici les vacances de Pâques de la Chambre commençaient le mercredi de la semaine sainte. Mais le Roi, vexé d'avoir dû revenir de Nice il y a quelques semaines alors qu'il comptait y rester, a fait entendre qu'il lui serait agréable d'y retourner au plus tôt : les manifestations en faveur du S. U., n'ayant pour lui aucun attrait. Comme, en ce moment, on n'a pas de raison à droite, pour lui être peu agréable, on n'a pas cru pouvoir, décemment, lui refuser le petit plaisir qu'il demandait. Et voilà comment les socialistes, comme leurs collègues libéraux et catholiques, ont, sans le savoir du reste, rendu un petit service à S. M.

—×—

Le voyage de Léopold II actuellement n'a rien d'étonnant. Outre que la température, en Belgique, n'est pas d'une douceur printanière et que le Roi tient médiocrement à ce que les socialistes le bombardent, ainsi qu'ils ont commencé à le faire, de télégrammes l'informant que le peuple veut une revision constitutionnelle — ce qui n'est pas, — S. M. a coutume de voyager à cette saison-ci.

Chaque année, effectivement, le Roi va passer les fêtes de Pâques à l'étranger. C'est même au cours de son voyage de l'an dernier à pareille époque qu'on prétendit qu'il s'était rendu à Rome, auprès du Saint-Siège, pour négocier avec Léon XIII certain *accordandum* entre lui et le gouvernement français au sujet des congrégations. Ajoutons — en passant — que jusqu'ici il a été impossible d'élucider définitivement ce point d'histoire contemporaine.

—×—

Pendant que le Parlement se paiera un peu de repos — et le pays n'en sera pas mécontent — le gouvernement, en la personne de ses ministres, en fera autant.

Malheureusement, celui qui en a le plus besoin, M. de Trooz, ministre de l'intérieur, ne pourra guère en prendre. On ne peut pas dire qu'il sera encore « sur les dents » ; ce qu'il fut tous ces temps-ci. Mais, du moins, devra-t-il continuer à veiller au grain et, pour cela, tenir l'œil ouvert.

Les manifestations des revisionnistes n'ont pas été bien terribles jusqu'ici et, ainsi que nous l'avions prévu et dit, dès le début, personne ne les a prises et n'aurait pu les prendre très au sérieux. Mais, leurs menées souterraines sont peut-être plus dangereuses et il importe que ceux qui ont charge de les déjouer — M. le Ministre de l'intérieur en tête — les suivent bien dans leurs avatars successifs.

La fermeté et la clairvoyance de M. de Trooz ont jusqu'à présent été très goûtées du public. Il a, dans les circonstances actuelles, bien mérité du pays.

—×—

La santé de M. le Ministre de l'intérieur n'est pourtant pas très bonne. Il a d'ailleurs été condamné, depuis qu'il est ministre, à un surmenage d'autant plus fâcheux pour lui qu'il se coulait volontiers la vie douce avant d'entrer au ministère.

Depuis qu'il est du cabinet, combien les choses ont changé pour lui ! Abstraction faite de sa besogne administrative, qui est d'autant plus considérable qu'il préside au département de l'instruction publique en même temps qu'à celui de l'intérieur, il a eu à soutenir le poids de presque toutes les discussions qui se sont déroulées à la Chambre et au Sénat. Réforme proportionnaliste, débats scolaires, loi militaire, loi sur les jeux, etc., etc. : tout cela était de son ressort et lui a donné pas mal de tablature.

Il avait déjà d'avance quelque vague prédisposition goutteuse. Ce ne sont pas les ennuis des multiples et difficiles discussions qu'il a eu à conduire et dont il s'est d'ailleurs toujours tiré avec *maestria* qui l'en ont guéri !

—×—

Il n'est toutefois pas sans avoir obtenu la récompense de ses labeurs. Il a trouvé celle-ci dans les sympathies de plus en plus vives, que la droite et le pays lui témoignent. Au début, beaucoup se défiaient plutôt de lui, à droite, ou lui témoignaient quelque froideur relative, à raison des origines proportionnalistes du cabinet dont il passait pour devoir être la cheville ouvrière. Aujourd'hui, les préventions sont tombées. Il s'est montré parfaitement à la hauteur de la situation en toute circonstance et, comme il ne s'est pas contenté en ce qui regarde le service personnel lors de l'élaboration de la réforme militaire, il a désarmé ses adversaires et conquis l'attachement de la plupart d'entre eux. Il s'est surtout révélé un homme d'énergie. Or, c'est un « ministre à poigne » qu'il faut en ce moment à la tête du département de l'intérieur ; aussi, le regarde-t-on justement comme le *right man in the right place*, comme « l'homme qui est très bien à sa place » — ceci soit dit pour ceux de nos lecteurs qui ne sont point versés dans les mystères de la langue d'Albion !

LIBER.

LA RÉVISION. — Les socialistes annoncent leur intention de réclamer, dès le jour de la rentrée, la discussion de la prise en considération de la proposition de révision constitutionnelle. Il a été décidé, le 12 mars, par la Chambre, que la discussion des budgets ne saurait pas interrompue, « sinon pour » la discussion de la révision.

LA NOUVELLE LOI MILITAIRE. — Le « Moniteur » de jeudi matin publie le texte de la loi « apportant des modifications aux lois sur la milice et sur la rémunération des miliciens ». Adoptée par la Chambre des représentants le 24 janvier dernier, et par le Sénat le 20 mars, elle a été signée par le Roi, à Laeken, dès le lendemain 21 mars.

LES ÉTRENNES PONTIFICALES. — Un pèlerinage va se rendre le mois prochain à Rome, comprenant les délégués de l'Association des journalistes catholiques, chargés de remettre au Saint-Père le produit de la souscription des étrennes pontificales. Le chiffre total des offrandes s'élève à ce jour à 113.772 francs. Le départ du pèlerinage est fixé au 15 avril.

MESURES CONTRE LE JEU DE BONNETEAU. — M. le Procureur général près la Cour d'appel de Bruxelles vient de donner aux magistrats sous ses ordres, des nouvelles mesures relatives à la répression des bonneteurs. Ceux-ci, qui, jusqu'ici, avaient toujours été soumis à la compétence des juges de paix, seront, dès aujourd'hui, traduits devant les tribunaux correctionnels et passibles d'un mois à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende de 25 francs à 3.000 francs, sur pied de l'article 496 du Code pénal, lorsque l'enquête établira qu'il y a eu escroquerie, « soit parce que la carte, que le premier parieur croit n'avoir perdue des yeux, aura été frauduleusement déplacée, par des passes ou des manipulations habiles du banquier, perdant ou joueur ; soit parce que la partie engagée avec un parieur sérieux aura été précédée de parties engagées avec des compères ».

NÉCROLOGIE. — M. le baron du Sart de Bouland, père de M. le gouverneur du Hainaut, est vivement désolé, mercredi, à l'âge de 61 ans. C'est une des plus grandes figures chrétiennes de la province qui disparaît avec lui. Mêlé de bonne heure aux luttes politiques, il mena longtemps la bataille catholique dans le canton de Frasnes. Il fut bourgmestre de Meuriers pendant trente-cinq ans, conseiller provincial pendant dix-huit ans, et président, durant de longues années, de l'Association conservatrice cantonale et du Conseil de Fabrique de l'église St-Nicolas, à Tourrai. Il était officier de l'Ordre de Léopold. Les funérailles de cet homme de bien seront célébrées à Mouriers, samedi prochain à dix heures.

BRUXELLES

DEUX PERSONNES ÉCRASÉES SOUS UN CAMION. — Un grave accident s'est produit jeudi matin sur la Montagne-de-la-Cour. Un camion à deux chevaux lourdement chargé a été emporté sur la pente. Deux passants, MM. Schamps et Henri Denesé n'eurent pas le temps de se garer ; renversés et piétinés par les chevaux, ils furent ensuite écrasés par les roues du véhicule. Les deux victimes ont été transportées à l'Hôpital dans un état très grave.

LE CRIME DE LA RUE DE L'ETANG. — UNE FEMME DÉPECÉE. — Armand-Léonard Demes qui, le 9 juin 1901, assassina sa femme et découpa son cadavre en morceaux, devait comparaître devant les assises au cours de cette session. Les médecins de la défense, chargés, par Mes Paul-Emile Janson et Spaak, d'examiner à leur tour l'assassin et de se prononcer sur son degré de responsabilité, n'ayant pu encore déposer leur rapport, il a fallu remettre à une seconde série, qui se tiendra le 2 juin prochain, cette sensationnelle affaire.

LOUVAIN

L'EXPLOSION D'UNE DROGUERIE. — MORT D'UNE DES DEUX VICTIMES. — M. Van Overstraeten fils, qui fut brûlé par l'explosion suivie de l'incendie de sa maison, est mort jeudi à l'Hôpital. L'état du jeune ouvrier, brûlé avec lui, est satisfaisant.

COURTRAI

EMPRUNT DU BUREAU DE BIENFAISANCE. — Un arrêté royal du 22 mars 1902, contresigné par le ministre de l'intérieur et de l'instruction publique et par le ministre de la justice, autorise :

1° Le Conseil communal de Courtrai (Flandre occidentale) à emprunter du Bureau de bienfaisance de la localité une somme de 300.000 francs ;

2° Le Bureau de bienfaisance de Courtrai à remettre à cette ville, pour effectuer le prêt dont il s'agit, des titres de rente belge d'une valeur nominale de 300.000 francs.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — Présidence de M. Dumortier, vice-président. — Poignie Pierre, 40 ans, ouvrier de fabrique à Roubaix, est condamné par défaut, à huit jours de prison et 26 francs d'amende ou huit jours de prison pour avoir jeté dans le canal de Bossuyt à Courtrai, des substances de nature à détruire le poisson. — Coups et blessures : Braems Emile, 49 ans, tisserand, et Deweerdt Eugénie, 33 ans, femme Slambrouck, ménagère, chacun 26 francs d'amende, condit. suspendue avec un sursis de cinq ans ; Slambrouck Louis, 37 ans, tisserand à Menin, 50 francs d'amende. — Recel d'une somme de 270 francs environ, trois mois de prison et 26 francs d'amende, avec sursis de cinq ans, à Taspaert Emma, 36 ans, femme Laeborne, ménagère, à Menin. — Une amende de 100 francs avec sursis de cinq ans, à Nyffels Jules, 24 ans, garçon boulanger à Menin pour coups et blessures. — Peine détention d'espèces de chaque prohibés, 100 francs d'amende ou huit jours de prison et un emprisonnement de huit jours à Galle Adolphe, 33 ans, journalier à Courtrai. — A Ovaere Jules, 31 ans, journalier à Courtrai : huit jours de prison pour coups et blessures ; 15 francs d'amende pour bris mobilier et 10 francs d'amende pour dégradation de clôtures. — A Ingelbeen Edmoud, 38 ans, conducteur de bestiaux à Courtrai, 15 francs d'amende pour ivresse publique. — Danckaert Achille, 22 ans ; Danckaert Adolphe, 29 ans ; Holvoet Emile, 25 ans ; Dupoortere Valère, 23 ans, tous les quatre ouvriers en lin, et Vancauwenberghe Constant, 30 ans, conducteur de chevaux, tous demeurant à Louwe, comparaissent sous la prévention de coups et blessures à Degraeve Alphonse, négociant à Lauwe. Danckaert Achille et Vancauwenberghe sont condamnés chacun à quinze jours de prison, avec sursis de cinq ans pour le premier ; les autres sont renvoyés des fins de la poursuite sans frais. — Par défaut, 26 francs d'amende pour port d'arme prohibée et 15 francs d'amende pour ivresse publique à Nyffels Victor, 24 ans, mitron à Menin. — Bilmms Théodule, 36 ans, et Bomme Auguste, 40 ans, tous deux ouvriers agricoles à St-Genois, prévenus de délit de chasse, sont condamnés, le premier, à 200 francs d'amende et huit jours de prison ; le second à 50 francs d'amende ; le premier, en outre, à 100 francs pour port d'arme prohibée. — Braems Aline, femme Lesage, ménagère ; Herrebrant Clémence, 17 ans, chaisière ; Braems Emile, 49 ans, tisserand ; Rosé Adélie, 38 ans, ménagère ; Dewitsche Marie, 22 ans, rempaileuse de chaises ; Lesage Pauline, 17 ans, bobineuse ; Rament Julie, 17 ans, chaisière, tous à Menin, sont poursuivis pour coups et blessures. Braems Aline et Herrebrant Clémence sont condamnées, avec un sursis de cinq ans, chacune à 30 francs d'amende ; Braems Emile, Rosé Adélie et Lesage Pauline, chacun à 26 francs d'amende ; Braems Aline reçoit en outre 15 francs d'amende pour ivresse publique ; les deux autres sont acquittées sans frais.

MENIN

RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAL. — Les membres du Conseil communal de Menin se réuniront à l'Hôtel de Ville, en séance publique, le samedi 29 mars courant, à quatre heures du soir, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Démission d'un conseiller communal. — 2. Validation des pouvoirs d'un conseiller suppléant. — 3. Confirmation d'un arrêté concernant les manifestations et meetings en plein air. — 4. Changements au règlement ; tarif sur la construction et le raccordement des égouts. — 5. Changements au règlement ; tarif sur l'éclairage. — 6. Comptes des Fabriques d'églises pour 1901.

TAXE COMMUNALE. — Un arrêté royal autorise le Conseil communal de Menin à percevoir une taxe sur les nouveaux débits de boissons.

HERSEAUX

EXPLOITS DE MALFAITEURS. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, des individus, jusqu'ici restés inconnus, ont pénétré chez M. Pierre Hevrin, hameau du Trieu, et après avoir fracturé la porte d'une buanderie, ont dérobé plusieurs outils de charpentiers et cinq lapins. De là, les malfaiteurs se sont rendus chez M. Charles-Louis Michaels, au même hameau, et y ont fait moins basses sur deux lapins. Plainte a été déposée entre les mains du garde-champêtre, M. Verbecke, qui a aussitôt ouvert une enquête à l'effet de retrouver les coupables.

TOURNAI

MANIFESTATION POUR LE SUFFRAGE UNIVERSEL. — Le 13 avril prochain, à quatre heures de l'après-midi, un grand meeting sera donné à la Halle aux Draps, sous les auspices de l'Association libérale, du Cercle progressiste, du Cercle antidéricaal et de la Fédération socialiste, en faveur du Suffrage universel et de la Représentation proportionnelle. Après le meeting, il y aura cortège jusqu'à l'Hôtel de Ville où les manifestants remettront à M. le Bourgmestre une pétition à transmettre aux Chambres.

MARCHÉ AUX FLEURS. — C'est l'excellente musique des chasseurs à cheval, sous la direction de M. Linette, qui donnera, vendredi à onze heures et demie, sur le Marché aux fleurs, le concert dont voici le programme : 1. Marche nuptiale ; 2. La Terpsichore, ouverture de ballet ; 3. Hérodiade, fantaisie ; 4. Mon Compliment ; 5. Alibaba, fantaisie ; 6. Gretchen, valse.

POMMERŒUL

LE VOL AU CHLOROFORME. — Nous avons rapporté en son temps le vol commis à Ville-Pommerœul, chez Mme Valois, que deux coquines avaient dévalisée d'une somme de 4.000 francs, après avoir endormi leur victime avec du chloroforme. Le Tribunal de Mons a jugé, jeudi, cette affaire et a condamné les coupables, Catherine Leroy, à 5 ans ; Marie Leroy, à 4 ans ; J.-B. Paridans, à 2 ans et 300 francs, et Sébastien Descendre, à six mois et 100 fr.

ANTOING

CRÉATION D'UN COMMISSARIAT DE POLICE. — Un arrêté royal du 15 mars 1902 crée un commissariat de police à Antoing (Hainaut) et fixe le traitement annuel du titulaire à la somme de 2.250 francs, y compris les émoluments accessoires.

LA VIE SPORTIVE

CYCLISME

LA DIRECTION DU VÉLODROME DE ROUBAIX. — Nous apprenons que la direction du Vélodrome Roubaisien vient d'être confiée, pour la saison prochaine, à M. Vitors, directeur du « Nord Sportif ». M. Guérin restera chargé de la direction des Arènes. Nos félicitations au nouveau directeur qui nous promet un brillant programme pour cette saison.

LE GRAND-PRIX CYCLISTE DE PARIS. — Le Conseil municipal de Paris, dans sa dernière séance, a voté le crédit annuel de 10.000 francs, pour le Grand-Prix Cycliste, dont l'organisation sera confiée à l'U.V.F., et qui aura lieu les 22, 26 et 29 juin prochain.

UN NOUVEAU VÉLODROME A PAU. — Le Vélocé-Club Béarnais, vient de construire un nouveau vélodrome dont l'inauguration est fixée au 18 mai prochain. La nouvelle piste mesure 450 mètres, les virages sont au rayon de 32 m. 50 et les lignes droites mesurent 77 mètres avec une largeur variant de 7 à 8 mètres. Au centre sont installé deux cours de tennis, un jeu de boules et deux emplacements réservés au croquet.

LE NORD-TOURISTE ET LES VOIES CYCLABLES. — Tout récemment a eu lieu, à la Préfecture de Lille, une réunion des délégués du Touring-Club de France et du Nord-Touriste, sous la présidence de M. Stoclet, le distingué ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées. Après avoir examiné un projet d'ensemble de travaux à effectuer aux trottoirs et accotements cyclables du département, projet superbe et appuyé d'une carte spéciale, établie sous la direction de M. Bienvaux, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, il a été décidé que, pour cette année, on s'arrêterait aux travaux suivants : routes d'Armentières à Bailleul, de Lille à Baisieux, de Lille à Douai, de Douai à Cambrai, de Lille à La Bassée, de Raismes à Valenciennes, de Valenciennes à Jenlain, et de Touffiers à la frontière belge. Le T.C.F. et le N.T. interviendront pour une part dans la dépense qu'occasionneront ces travaux ; ces sociétés, du reste, ont déjà mis différentes crédits à la disposition des Ponts-et-Chaussées pour l'accomplissement de ces projets. L'entrevue de mercredi, qui a été empreinte d'une grande cordialité et d'un bon esprit sportif, mérite d'être particulièrement signalée, car elle est la consécration officielle d'une triple union de l'administration des Ponts-et-Chaussées, du T.C.F. et du N.T. Voilà une « triplice » qui s'est formée devant un ennemi commun : l'état déplorable des voies cyclables de notre département, et nous ne doutons pas qu'elle ne produise les meilleurs résultats dans l'intérêt général du cyclisme dans le Nord. Espérons que d'ici quelques années, le Nord n'aura plus rien à envier, aux autres départements, au point de vue cyclable ! Enfin !...

STINSON REPART EN AMÉRIQUE. — Le coureur de demi-fond américain, Stinson, dont nous avions annoncé la présence à Paris et qui devait courir pour la première fois contre Bouhours, au Vélodrome Buffalo, repart, demain, samedi, pour l'Amérique. Le pauvre garçon, arrivé malade en France, retourne dans son pays, son état de santé ne s'étant pas amélioré.

AUTOMOBILISME

LA CARAVANE DES POIDS LOURDS. — Mercredi a été donné, à Vincennes, le départ de la « Caravane des Poids lourds », organisée par la « France Automobile ». Quatorze gros véhicules automobiles, camions, omnibus et voitures de livraison, se sont mis en route pour Nice qu'ils atteindront par étapes.

FOOTBALL

SPORTING-CLUB ROUBAISIEN. — Les membres de la Commission du S.C.R. sont tenus d'assister à la réunion qui aura lieu le vendredi 28 mars, à sept heures et demie, au local, Café Guidez Dillies, contour St-Martin. — Questions très importantes à discuter. Formation définitive des équipes de courses à pied.

NATATION

RACING-CLUB ROUBAISIEN. — Section de natation. — Belle séance d'entraînement aux Bains Roubaisiens, jeudi soir, en vue du match du lundi de Pâques. Les équipes I et II ont joué avec beaucoup d'entrain. L'équipe qui défendra les couleurs du R.C.R. sera composée comme suit : But : Dubourepaire ; arrières : Bastin et Duc ; demi : Hargrave (cap.) ; avants : Decleroq, Léon Dubly, Smeets ; remplaçants : Dansette et Meiffas-soux. — Il est rappelé aux joueurs qu'il est indispensable de se munir du grand maillot noir. Nous comptons recevoir bientôt la composition des équipes de Paris et de Lille.

ESCRIME

UN ASSAUT A LA SALLE DUBAR. — La réunion mensuelle d'escrime organisée, lundi dernier, par les élèves du maître Dubar, dans la vaste salle de ce dernier, 8, rue Neuve, a obtenu un véritable succès. Les privilégiés qui assistaient à cette réunion amicale, ont pu apprécier les brillantes qualités des élèves du dévoué professeur, qui ont, pendant plusieurs heures, rivalisé l'endurance, de science et d'agilité. Nous félicitons sincèrement le sportsman convaincu qu'est M. Ch. Valentin, d'avoir pris l'initiative de cette belle réunion, que nous espérons voir se renouveler le plus souvent possible.

HIPPISME

LES COURSES DE LILLE. — Voici la liste des engagements pour les courses de Lille, du lundi de Pâques, 31 mars, à deux heures :

1. Prix des Tribunes (à réclamer) : Lenka, Asie, Jingoë, Le Capucin, Cim II, Venise, Vestome, Chop Mouze, La Sauvagère, Mocciata, La Hire, Rose de Bagatelle. — 2. Prix de la Société Sportive d'encouragement (prix spécial) : Ferval, Keystone, La Havane, Cyrena, Durfort, Le Bon Juge, Pastille, Kascho, La Hire, Ordianne, Le Capucin, Cim II, Pleiat, Andreus, Vieil Ours. — 3. Prix d'Ouverture (Haies-cap) : Pleine Eau, Le Capucin, Keystone, Vaillant, Mocciata, Carmagnole, Satellitz, Rivoli II, Wissova, Cherrarica, Dreux, Chamelier, Pastille, La Havane, Andréo. — 4. Prix de la Société des Steeple-Chases de France (Steeple-Chase Militaire) (2e série) : Petruchio, Oursou, Titus VI, Murracaz, Bit, Déception, Hardacs, Hamlet, Demeure, Mayda, Lady Key, Epatrice, Ondine, Jy Vais, Adriatique, Cinna, Diamond Queen, Couchoder Roy. — 5. Prix du Début (Trot monté ou attelé) : Sheik, Avenir, Stang-Ala, Quinaud, Tarn, Nerva, Sarouïle, Cansby, Speedon, Quinaud, Oka, Pétonne, Téléphone, Royal-Picard, Toupille, Pompier, Polurok, Uriel, Pistache, Molns, Rapin, Trésor, Libertin, Satory, Luciole, Sagittaire, Titanie, Rullié, Miss Sidney, Cache-Toi, Sigurd, Capucine, Uri, Quamperlette, Ornani, Ubu Roi.

COURSES A SAINT-OUEN. — Jeudi 27 mars. — Voici les résultats :

Prix du Cambrésis : 1er, Guillaume ; 2e, Ira ; 3e, Rembrandt. Non placés : Caracalla, Chocolat, Soubleouse, Glorieux, Sombrun, Brenta, Factotum II et Tourne-Bride II. — Prix du Hainaut : 1er, Solitaire ; 2e, Baluscès ; 3e, Hameau. Non placés : Guéguette, Fadette, Hymnis et Moucherolle. — Prix du Nord : 1er, Pince-Cœur, 2e, Lancier ; 3e, Stroës. Non placés : Ramuntcho III et Forain.

COMBATS DE COQS

ROUBAIX. — Aujourd'hui, vendredi 28 mars 1902, « Au Coq-Hardi », chez M. Léon Bernard, rue des Arts, 2 de 3 mort pour 50 francs, reprise de plaisir à 10 francs, contre l'Espérance de Wasquehal. Mise au parc à six heures et demie précises. 94114d

— Chez M. Alphonse Lemyze, successeur de Henri Debeuf, dimanche 31 courant, concours annuel de coqs écossais. Tirage au sort à quatre heures et demie et le concours à cinq heures. 95082d

TOURCOING (Marlière). — Lundi de Pâques, dans le parc du « Cuirassier », 2 de 3 mort pour 400 oeufs, le Cuirassier contre les Charbonniers de la Marlière. La mise au parc aura lieu à dix heures du matin. 95097d

TOURCOING. — Gallodrome. — Aujourd'hui, vendredi, cinquième concours hebdomadaire. — Vingt sociétés y prendront part. Tirage au sort à cinq heures trois quarts. Mise au parc à six heures précises. 95082d

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

ROUBAIX. — On nous communique la note suivante : « Les colombophiles étrangers sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche 30 mars, à cinq heures, chez M. Lecerf-Desfontaines, rue de Tourcoing, 127. Le Comité prie également ceux qui sont encore possesseurs de listes de pétitions de les envoyer à qui de droit. »

ROUBAIX. — La société colombophile « Le Bizet », établie chez M. Gustave Baimère, rue Marceau, 26, donnera un concours sur Douai pour Roubaix seul, le dimanche 30 mars 1902 (jour de Pâques). — 20 francs de prix d'honneur. — Un joli lapin sera joué par une poule à 10 centimes. Dressage préparatoire sur Seclin, la veille du concours. 2985

JEU DE BOULES A LA PLATINE

ROUBAIX. — Dimanche prochain, chez M. Emile Dambrin, rue de Maubeuge, rendez d'une partie de boule de 11 de 41, pour 30 francs. Louis Gilain, dit Gils, contre la société du Lion d'Or, Grande Rue. Le jeu commencera à deux heures précises (heure militaire). 3064

BULLETIN COMMERCIAL

du jeudi 27 mars 1901

LAINES

TERME	LAINES PEIGNÉES Roubaix-Tourcoing PRÉCÉD.	JOUR	ANVERS PRÉCÉD.	JOUR	LAINES brutes LE HAVRE PRÉC.	JOUR
MARS.....1902	4.52 1/2	4.55 ./.	4.40 ./.	4.42 1/2	139...	
AVRIL.....	4.52 1/2	4.57 1/2	4.40 ./.	4.42 1/2	139...	
MAI.....	4.52 1/2	4.57 1/2	4.40 ./.	4.42 1/2	139...	
JUIN.....	4.52 1/2	4.57 1/2	4.42 1/2	4.45 ./.	1331...	
JUILLET.....	4.52 1/2	4.57 1/2	4.42 1/2	4.45 ./.	133...	
AOUT.....	4.50 ./.	4.57 1/2	4.42 1/2	4.47 1/2	133...	
SEPTEMBRE....	4.50 ./.	4.57 1/2	4.42 1/2	4.47 1/2	133.50	
OCTOBRE.....	4.50 ./.	4.60 ./.	4.47 1/2	4.50 ./.	135.00	
NOVEMBRE....	4.50 ./.	4.60 ./.	4.50 ./.	4.50 ./.	134.50	
DÉCEMBRE....	.... ./.	.... ./.	4.50 ./.	4.50 ./.	135...	
JANVIER ..1903	.... ./.	.... ./.	4.50 ./.	4.52 1/2	135.50	
FÉVRIER.....	.... ./.	.... ./.	4.50 ./.	4.52 1/2	.....	

ROUBAIX-TOURCOING, 27 mars. — On a traité : 25.000 kil. dont détail suit :

Le matin : Sans affaires.

Le soir : Sur août, 5.000 kil. à 4,57 ; sur septembre, 10.000 kil. à 4,57 ; sur octobre, 5.000 kil. à 4,57 ; sur novembre, 5.000 kil. à 4,60. — Total : 25.000 kil.

LE HAVRE, 27 mars. — (Par dépêche.) — Le marché est ferme. On a fait 375 balles. Janvier à avril haussent de 1 franc. Les autres mois sont inchangés.

ANVERS, 27 mars. — (Par dépêche). — On a traité : 50.000 kil. — Le marché est soutenu.

En disponible : On a vendu 184 balles Plata.

COTONS

LE HAVRE, 27 mars. — (Par dépêche). —